



# Ouverture des déchetteries du SYBERT sur rendez-vous

## Communiqué de presse

Pour faire face aux contraintes du COVID 19 et aux conséquences du confinement, le SYBERT ouvre ses déchetteries **uniquement sur rendez-vous, sur [www.sybert.fr](http://www.sybert.fr), pour les particuliers et les collectivités pour le moment.**

Pour les professionnels le SYBERT tient à disposition un ensemble de contacts pour évacuer leurs déchets. Ils peuvent en faire la demande auprès de [contact@sybert.fr](mailto:contact@sybert.fr).

Ce mode d'accès sur rendez-vous est motivé afin :

- de gérer les flux de véhicules pour éviter l'encombrement de la voie publique et limiter toute mise en danger des citoyens,
- d'assurer la bonne gestion de l'évacuation des différents types de déchets,
- de maintenir les gestes barrières et de distanciation pour garantir une sécurité sanitaire pour tous, agents SYBERT et usagers.

### Comment prendre rendez-vous

Pour venir déposer leurs déchets, les usagers doivent IMPERATIVEMENT s'inscrire au préalable, sur le site du SYBERT, [www.sybert.fr](http://www.sybert.fr) ([cliquer ici pour accéder aux formulaires d'inscription](#)) et choisir le jour et le créneau horaire souhaités.

Pour ceux qui n'ont pas accès à internet, et **uniquement dans ce cas**, la réservation peut se faire au 03 81 21 15 60.

Lors de leur venue, les usages devront présenter :

- leur badge d'accès en déchetterie
- leur confirmation de prise de rendez-vous reçue par mail (pour ceux ayant réservé en ligne)
- leur attestation dérogatoire de sortie en vigueur dûment remplie et sur laquelle aura été cochée la case "Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité" (pendant la période de confinement)
- pour ceux n'ayant pas internet, présenter sa pièce d'identité

Le nombre de personne par créneau horaire étant limité, **il est demandé de bien respecter celui choisi.**

### Respect des consignes de sécurité

Comme à l'accoutumée, les apports en déchetteries doivent se faire dans le strict respect du règlement intérieur. Afin de réduire au maximum le temps de présence des usagers sur le site, il est indispensable de réaliser un pré-tri en amont par flux.

Dans le souci de protéger les usagers comme les agents en fonction, il sera demandé de respecter les consignes suivantes :

- ne pas présenter de symptômes du coronavirus
- ne pas avoir de personnes de son entourage atteintes du coronavirus ou présentant des symptômes
- porter un écran anti-postillon ( ou masque fait maison) pendant toute la durée de sa présence sur le site
- être seul dans son véhicule
- à l'entrée du site, ne pas ouvrir la fenêtre de son véhicule et présenter son message de confirmation en le collant à la vitre.

Pour ceux n'ayant pas internet, présenter sa pièce d'identité (sans baisser la vitre).

L'agent conseil de déchetterie indiquera les consignes à suivre

- lors du dépôt, respecter le marquage au sol et rester toujours à deux mètres au moins des agents SYBERT et des autres usagers
- les agents ne pourront en aucun cas aider les usagers à décharger leur véhicule.

Il est primordial de respecter ces consignes afin de protéger les agents du SYBERT qui œuvrent pour la continuité du service public.

**Si ces consignes ne sont pas respectées, votre dépôt ne pourra pas être effectué.**

**Restez informés des actualités du SYBERT grâce à la mise à jour en temps réel du site internet et de la page Facebook !**

Pour toute question, nous vous invitons à consulter le site internet du SYBERT, [www.sybert.fr](http://www.sybert.fr) ainsi que la [page Facebook, SYBERT, ensemble réduisons et valorisons nos déchets.](#)

**Ces supports de communication sont régulièrement mis à jour.**

Service Communication

Delphine Clerc-Serrette

[delphine.clerc-serrette@sybert.fr](mailto:delphine.clerc-serrette@sybert.fr)

03 81 87 89 39

[www.sybert.fr](http://www.sybert.fr)

